



Présentation de l'Ecole de mini-basket (EMB)

- La commission mini-basket se compose de 5 membres (Robert responsable administratif, Loïs responsable pédagogique, Alain, Dorde et moi-même Aude présidente de la commission mini-basket). Nous nous réunissons une fois par mois pour traiter des points qui concernent l'EMB.
- L'EMB est un espace d'accueil pour les enfants de moins de 11 ans qui souhaitent pratiquer le Basketball. Les catégories sont : Baby (5-6 ans), Mini-poussins (7-8 ans), Poussins (9-10 ans). Cependant, nous acceptons de prendre des enfants dès 4 ans (il y en a 2 actuellement cette saison).
- L'EMB dispose, au sein du club, d'une organisation administrative, sportive et pédagogique.
- L'EMB dispose d'équipements aménagés et adaptés à l'enfant.
- L'EMB organise les apprentissages en fonction du niveau de jeu et non des catégories d'âge. L'apprentissage par le jeu est privilégié. C'est pourquoi vous verrez que certains U7 joueront avec les U9 à l'entraînement, tout comme certains U9 seront susceptibles de s'entraîner en U11. En revanche lors des rassemblements pour les matches (1 fois par mois en U7 et U9 et tous les samedi pour les U11), chaque enfant respectera sa catégorie, seuls les U7 3^{ème} année seront autorisés à jouer en U9.
- L'EMB propose des formes de rencontres et de compétitions adaptées au niveau de pratique (2/2 en U7, 3/3 en U9 et 5/5 en U11).
- Toute association pratiquant le Basketball se doit d'avoir une EMB, gage de son avenir. C'est un des moyens de fédérer autour des enfants l'ensemble des membres de la Famille Basket : parents, dirigeants, entraîneurs, arbitres. A l'objectif de quantité est associé un minimum de qualité, à partir d'indicateurs simples. Les EMB sont répertoriées par les Comités Départementaux qui peuvent en outre les conseiller et les aider dans leurs démarches.
- Une deuxième démarche permet à toute EMB d'obtenir le label « Ecole Française de MiniBasket » (EFMB), gage de l'excellence reconnue par la Fédération Française de Basketball (FFBB). La Charte de l'EFMB a été établie pour mettre en avant les valeurs, l'organisation et le fonctionnement préconisés pour obtenir ce label. Et cette saison le VBC va demander la labellisation de son EMB. C'est un gros travail pour notre commission car il y a beaucoup d'indicateurs à respecter. Nous devons par exemple remplir une feuille de présence à chaque entraînement (c'est pour ça que nous faisons l'appel en début de séance), nous devons créer « un cahier de l'éducateur » avec des grilles d'évaluation, un livret « mes années mini-basket » à remettre à chaque enfant et un contrat de confiance : une charte de l'EMB qui engage le club, le joueur et les parents. Je profite de cette réunion pour vous faire distribuer

cette charte que je vous demande de bien vouloir lire et signer avant de la remettre à la Présidente du club qui la signera à son tour ou de me la remettre directement

- Concernant la labellisation, le club candidat fait sa demande accompagnée de tous les renseignements et justificatifs nécessaires. Après un avis donné par le Comité Départemental, la Délégation Jeunesse FFBB étudie les dossiers de demandes de labellisation qui lui sont adressés et propose un avis au Comité Directeur de la Fédération Française de Basketball qui délivre ou non ce label. La remise de ce label est effectuée par la FFBB lors d'une cérémonie organisée par le club selon un protocole bien défini.
- La demande de renouvellement de Label doit être effectuée tous les 3 ans, accompagnée du bilan des trois actions mises en œuvre durant les trois dernières années.
- Au cours de la saison l'EMB organise des manifestations en partenariat avec la commission événementielle : la fête de Noël, le tournoi de fin de saison en juin...
- L'EMB doit réunir les parents des enfants 2 à 3 fois par an pour faire le point sur l'organisation et le fonctionnement de l'école et répondre à toutes les interrogations (aujourd'hui, le pot d'accueil fait l'objet entre autre de la 1^{ère} réunion parents/dirigeants de l'EMB).
- L'EMB se doit de respecter les directives de la FFBB notamment en U7 avec l'obligation de mettre en place l'univers imaginaire de Babyball (jouer au basket de façon ludique).
- Enfin, l'EMB se doit d'instaurer le principe du JAP (je joue, j'arbitre, je participe) et mettra en place en partenariat avec la commission OTM & arbitrage l'arbitrage par des U11 (en binôme avec un arbitre confirmé) des rassemblements U7 et U9 à domicile 1 à 2 fois par an pour chaque catégorie.